

Les aires protégées en Abitibi-Témiscamingue Où en sommes-nous?

Sandra Gravel

À L'HEURE DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES À LONG TERME, LA PROTECTION DE CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS FAIT L'OBJET D'UNE RÉFLEXION POUSSÉE, DE CONSULTATIONS ET D'UN PROCESSUS ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE DES PLUS COMPLEXES. LE POINT SUR LES AIRES PROTÉGÉES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.

Il peut être étonnant de découvrir que le concept d'aires protégées remonte à quelques centaines d'années et s'étend à l'échelle de la planète. Au Québec, ce concept aurait même commencé aussitôt qu'en 1876! Depuis, plusieurs zones ont reçu la désignation d'aire protégée et de nombreuses lois ont aussi été votées afin de préciser les objectifs de protection de l'environnement. Ce n'est toutefois qu'en 2002, par l'entremise de la Loi sur la conservation du patrimoine

naturel (LCPN), que le gouvernement du Québec a commencé à tenir un registre officiel des territoires concernés et à établir certaines cibles.

QU'ENTEND-ON EXACTEMENT PAR «AIRE PROTÉGÉE»?

La façon de définir une aire protégée varie légèrement selon les pays, les gouvernements, les organisations ou les auteurs, mais tous ont le même objectif : la préservation d'un territoire. Au Québec, la

LCPN la décrit comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

L'objectif premier de cette désignation, on le comprendra, est de mettre en place des mesures permettant la conservation des espèces, le maintien des processus naturels et des écosystèmes, dans un but de ne pas altérer leur biologie.

Au Québec, on considère que les aires protégées contribuent à l'atteinte d'objectifs de développement durable sur plusieurs plans : environnemental, écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique. Chacun de ces volets traduit une intention précise dans la vision à long terme de la conservation du patrimoine naturel.

COMMENT LES AIRES SONT-ELLES CHOISIES?

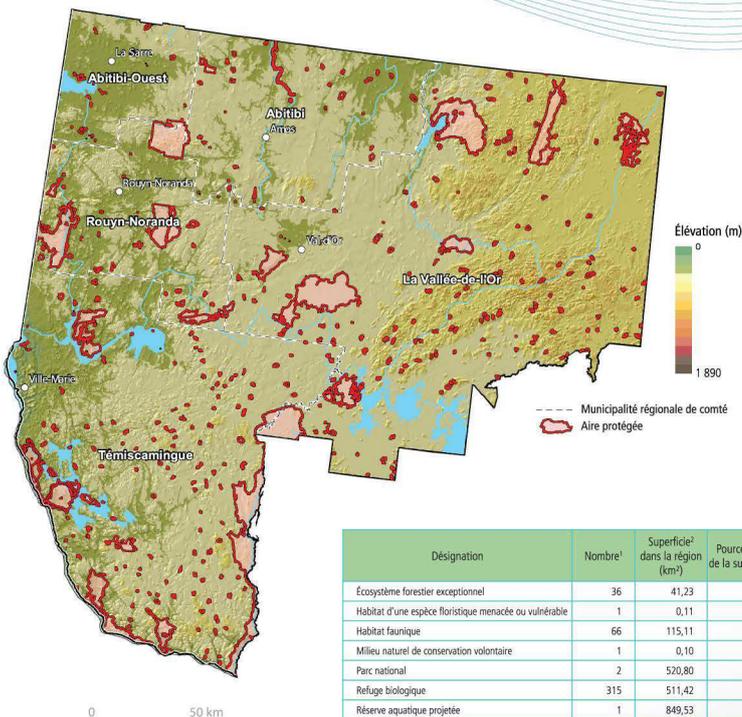
Les territoires à protéger sont identifiés, par région administrative, pour toute la province en fonction de critères et d'objectifs précis de préservation. Pour entrer dans le Registre des aires protégées du Québec, un territoire doit satisfaire certaines conditions de base. Selon certains attributs qui lui seront accordés, il sera classé dans une des six catégories d'aires protégées et recevra une des trente désignations qui composent le registre.

Des variables comme la forme de terrain, le type de dépôt de surface, le type de végétation potentielle, la présence de vieilles forêts, le type de milieu humide et la présence d'espèces menacées ou vulnérables viendront aussi orienter l'analyse des types de milieux devant être représentés et donc protégés.

Une fois ces choix faits, plusieurs autres étapes s'enchaînent dans un long processus consultatif, administratif et juridique.

LES AIRES PROTÉGÉES PAR DÉSIGNATION

Région de l'Abitibi-Témiscamingue



Désignation	Nombre ¹	Superficie ² dans la région (km ²)	Pourcentage de la superficie ²
Écosystème forestier exceptionnel	36	41,23	0,06
Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	1	0,11	0,00
Habitat faunique	66	115,11	0,18
Milieu naturel de conservation volontaire	1	0,10	0,00
Parc national	2	520,80	0,81
Refuge biologique	315	511,42	0,79
Réserve aquatique projetée	1	849,53	1,31
Réserve de biodiversité	2	627,26	0,97
Réserve de biodiversité projetée	12	1 828,13	2,83
Réserve écologique	8	72,23	0,11
Réserve écologique projetée	1	17,34	0,03
Réserve naturelle reconnue	1	3,01	0,01
Total		4 609,14	7,13

¹ Nombre d'aires protégées ou de partie d'aires protégées.
² Sans superposition de territoire.

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

COMMENT CE DOSSIER ÉVOLUE-T-IL?

Au Québec, le premier bilan établissait que les aires protégées occupaient seulement 0,36 % de la province. C'était en 1987. Vingt ans plus tard, la première version de l'actuel Registre des aires protégées du Québec évaluait les aires protégées à 4,79 %. En 2009, elles couvraient 8,35 % du Québec.

En 2011, « le gouvernement a adopté de nouvelles orientations stratégiques en matière d'aires protégées [...]. L'objectif est de porter le réseau des aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois. [...] Les travaux, débutés en 2011, se poursuivent dans le but d'atteindre l'objectif quantitatif d'ici 2015 ».

Afin d'atteindre cet objectif, soit celui d'augmenter le nombre ou d'élargir les limites des aires protégées actuelles, le gouvernement a fondé son orientation stratégique sur cinq grands thèmes : représentativité, consolidation, gouvernance et participation du public et des autochtones, enjeux socio-économiques et connaissances scientifiques.

Le thème de la gouvernance et de la participation du public et des autochtones a donné lieu au Forum sur les aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue de septembre 2012. Ce forum avait pour but de présenter la situation des aires protégées de la région et de définir des objectifs sous l'angle de la création de nouvelles aires protégées. Des représentants du domaine de l'environnement, du gouvernement, de l'industrie et du développement économique étaient présents, de même que des élus, des utilisateurs du territoire et des représentants de la population.

COMMENT ÉTAIT LA SITUATION EN 2012?

C'est à Marc-André Bouchard, aménagiste du territoire et chargé de projet au Service des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qu'a été confié le mandat de présenter un portrait de la région au forum de 2012.

Il constatait une carence sur le plan du territoire occupé par les aires protégées de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, qu'il situait à 6,35 %.

Les principaux constats émis par Marc-André Bouchard précisaient que le réseau d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue était incomplet et devait être développé, qu'il n'était pas bien réparti spatialement, par région naturelle ni par MRC et qu'il existait d'importantes contraintes à la protection de certaines zones (terres privées et titres miniers).

Au cours de ce forum, des projets d'aires protégées « à venir » avaient aussi été présentés touchant l'agrandissement de certaines zones déjà protégées et l'ajout de nouvelles.

QU'EN EST-IL EN 2015?

En date de mars dernier, les données du Registre des aires protégées du Québec situent à 7,13 % du territoire de la région aux aires protégées, principalement sous la désignation de « Refuge biologique ».

Selon Marc-André Bouchard, « le processus a suivi son cours depuis 2012, et ce dossier progresse bien. Il faut savoir que plusieurs étapes sont nécessaires entre le moment où l'on identifie une zone et le moment où elle obtient officiellement son statut permanent d'aire protégée. Il y a consultation avec la population, les intervenants, les autochtones, les ministères avant même d'entreprendre le processus de désignation officielle qui, lui aussi, compte plusieurs phases ».

Des quatre nouvelles superficies présentées en 2007 au BAPE, deux superficies ont été fusionnées. « Ces zones, totalisant 350 km² de superficie supplémentaire en raison de leur agrandissement, obtiendront leur statut permanent au courant de 2015 et porteront à 7,67 % le territoire protégé de l'Abitibi-Témiscamingue », précise Marc-André Bouchard.

« Huit projets d'aires existantes avaient aussi été discutés au forum. Depuis, elles ont fait l'objet d'audiences publiques du BAPE en février 2013. Les limites finales ont été établies et il reste maintenant les étapes administratives et juridiques à réaliser. Elles devraient recevoir leur statut permanent au cours de l'année 2016. » Les agrandissements à ces huit aires protégées couvrent 960 km² et hausseront à 9,16 le pourcentage d'aires protégées de la région.

Monsieur Bouchard souligne qu'une « quinzaine de nouveaux projets d'aires protégées sont analysés et feront l'objet d'une consultation publique, probablement à l'automne 2015. Ces nouveaux projets permettraient d'atteindre, pour l'Abitibi-Témiscamingue, un chiffre environnant les 12 %, soit l'objectif du gouvernement pour l'ensemble de son territoire ». Aujourd'hui, ce chiffre dépasse les 9 % de quelques décimales.

Chargé de projet pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, Marc-André Bouchard ne peut se prononcer sur l'évolution des autres régions, mais il affirme qu'un processus similaire se déroule dans chaque région dans le but d'arriver à l'objectif global de 12 %.



Notre fibre, une matière d'avenir.

<http://foret.tembec.com/>

Fier partenaire des Portes ouvertes sur notre forêt 2015
12 septembre 2015